Rapport de négociation de table centrale et recommandation sur la grève

Tournée d'assemblées générales en Front commun sur une recommandation de mandat de grève

CSN

CSQ Centrale des syndicats du Québec

FTQ

APTS

NOUS D'UNE SEULE VOIX FRONT COMMUN

Une négociation qui dure depuis un an

- Dépôt des revendications du Front commun à la table centrale : 28 octobre 2022
- Dépôt des offres du gouvernement :
  - Un dépôt initial le 15 décembre 2022
  - Un dépôt précisant ses demandes sur ses priorités gouvernementales (l'équipe classe, l'équipe soins et l'équipe santé mentale) le 22 février 2023
- En date du 12 septembre 2023, dix-sept (17) rencontres se sont tenues à la table
- Un début de négociation caractérisé par la volonté du gouvernement de ne traiter que de ses priorités et de faire l'impasse sur les nôtres

Le Québec a les moyens de ses ambitions

- Peu importe que l’on soit en croissance ou en ralentissement économique, en surplus budgétaire ou en déficit, le gouvernement a toujours un prétexte pour nous demander de nous serrer la ceinture

- Malgré la crise sanitaire passée, l'explosion de l'inflation et les conséquences de la hausse des taux d'intérêt, les finances du gouvernement offrent la possibilité de prioriser le développement des services publics et la reconnaissance de celles et de ceux qui les offrent

- Les finances publiques s'améliorent plus vite que prévu. De plus, les objectifs du gouvernement de réduction de la dette pour 2025-2026 ont été atteints trois ans plus tôt que prévu

- Le gouvernement a tous les moyens pour investir, tant dans l'amélioration des conditions de travail et de pratique que dans l’amélioration des conditions salariales

1. Les salaires

Des offres salariales déconnectées qui ne répondent pas à nos objectifs

Traitements et échelles de traitement

	Revendications du Front commun	Offres du gouvernement	Inflation prévue par le gouvernement (mars 2023)
	Un mécanisme permanent d'indexation annuelle basée sur l'IPC[1]		
2022			6,7 % (réelle)
1er avril 2023	100 $ par semaine[2] Ou IPC + 2 %	3 % + forfaitaire[3]	3,5 %
1er avril 2024	IPC + 3 %	1,5 % + des ajustements à la structure salariale	2,2 %
1er avril 2025	IPC + 4 %	1,5 %	2 %
1er avril 2026		1,5 %	2 %
1er avril 2027		1,5 %	
Total	**IPC + 9 % sur 3 ans**	**9 % sur 5 ans**	**12,4 % sur 3 ans ou 16,4 % sur 5 ans**

[1] Indice des prix à la consommation
[2] Équivaut à 2,86 $ de l'heure pour 35 heures ou 5 223 $ pour une année
[3] Un montant unique et non intégré aux échelles salariales pouvant aller jusqu'à 1 000 $ selon les heures rémunérées en 2022-2023

Des offres salariales déconnectées qui ne répondent pas à nos objectifs

1. Refus d’accorder une clause de protection du pouvoir d’achat
   - L’offre patronale correspond à un appauvrissement de 7,4 % sur cinq (5) ans (9 % d’augmentation face à une inflation prévue de 16,4 %)
2. Aucun enrichissement réel ni rattrapage salarial général n'est offert
   - Le retard salarial est d’au moins 11,9 % et celui sur la rémunération globale d’au moins 3,9 %
3. Une attention insatisfaisante portée aux inégalités face à l’inflation et au revenu de base
   - Un rehaussement supplémentaire variant entre 1,9 % et 0,4 % pour les rangements 1 à 11 est offert. Le 100 $ par semaine permet un ajustement additionnel beaucoup plus significatif pour ces mêmes rangements (de 4,9 % à 1,4 %)
4. Une attention insatisfaisante portée aux salaires d’entrée

Tant que ne seront pas atteints nos premiers objectifs (protection du pouvoir d’achat, enrichissement réel et rattrapage général des salaires), aucune proposition d’ajustements à la structure ne pourra transformer l’offre patronale en proposition intéressante

Un recul de notre pouvoir d'achat

Évolution du salaire des techniciennes en éducation spécialisée selon l'offre patronale du 27 mars 2023 et selon les prévisions d'inflation du gouvernement

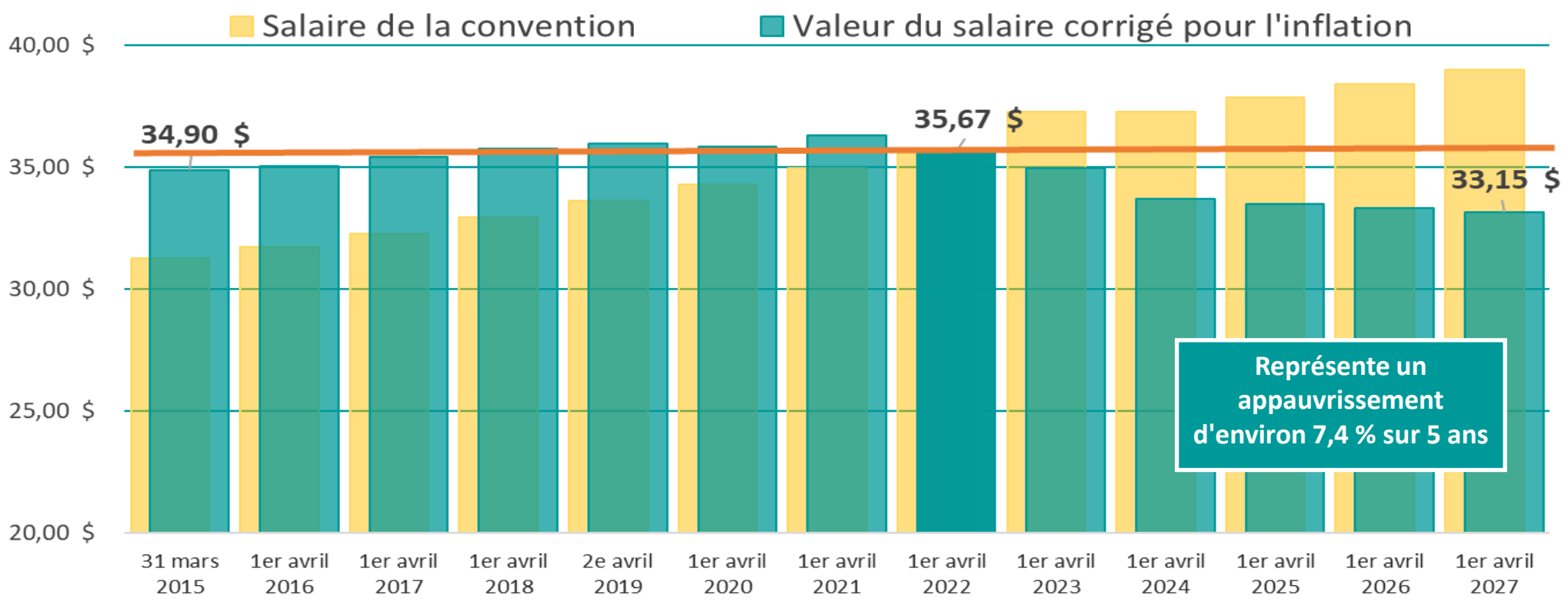

Des augmentations de salaire en hausse

- Pendant ce temps, le 6 juin dernier, les députés de l'Assemblée nationale se votaient des augmentations de salaires immédiates d'un minimum de 30 000 $ par année ou 582 $ par semaine (30 %) auxquelles s'additionneront des augmentations annuelles
  - Le premier ministre a déclaré que ce rattrapage était nécessaire pour attirer les candidats et qu'un politicien a « le droit de gagner le plus possible pour donner à ses enfants »
  - Qu'en est-il des travailleuses et des travailleurs du secteur public ?
- En 2022, la moyenne des augmentations de salaire~~s~~ négociées au Québec a été de 6,1% [1]

[1] Source : Le Secrétariat du travail du Québec, 2023, Indice de croissance des taux de salaire négociés

2. Des conditions de travail à améliorer

Des enveloppes monétaires entièrement dédiées aux seules priorités du gouvernement

Des réseaux fragilisés et avec peu de ressources

- Visionnement du reportage à TVA:

Conditions de travail alarmantes

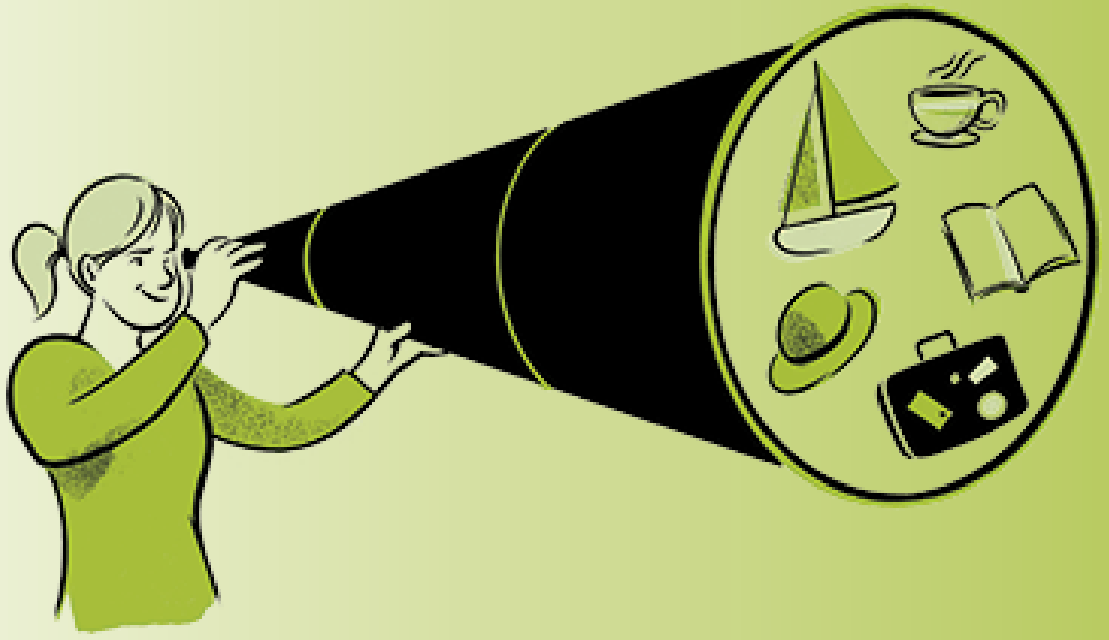

3. La retraite

Des attaques totalement injustifiées à notre régime de retraite, en excellente santé financière

Des attaques injustifiées à notre régime de retraite

Le gouvernement estime que les gens quittent trop tôt à la retraite et que le RREGOP y contribue. Il propose donc deux (2) mesures de détention des travailleuses et des travailleurs[1] :

1. Pour les années de service à compter du 1er janvier 2025, **une réduction de la rente du RREGOP** versée avant 65 ans pouvant aller jusqu'à 30 % et une légère hausse après 65 ans, au motif de la récente bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) mise en place pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Au final, la formule proposée aurait pour effet une diminution significative de la valeur de la rente sur la durée de vie moyenne

2. Le **report de l'âge de retraite sans réduction pour les personnes ayant 35 ans de service** en forçant les travailleuses et les travailleurs qui ont été au service de la population 35 ans de leur vie à travailler jusqu'à un minimum de 57 ans, faute de quoi il leur imposerait une réduction de leur rente. Actuellement, aucun minimum d'âge n'est imposé

[1] Pour en savoir plus, visitez frontcommun.org/info-nego-retraite/

Des attaques injustifiées à notre régime de retraite (suite)

- Le taux de capitalisation du RREGOP était de 115 % avec un surplus de 10,1 milliards $ en date de la dernière évaluation actuarielle (décembre 2020)

- Un bon régime, efficace et à coût très raisonnable

- Le régime supplémentaire du RRQ est pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs au Québec

Le gouvernement reconnait l'excellente santé financière du RREGOP et prétend ne pas vouloir faire des économies sur le dos des travailleuses et des travailleurs. C'est pourtant exactement ce qu'il propose de faire

Des mesures de rétention volontaire

- Nous proposons plusieurs mesures de rétention volontaire du personnel expérimenté sans impact sur le taux de cotisation, dont :

  1. L'amélioration des conditions de la retraite progressive (le gouvernement démontre une certaine ouverture)

  2. La revalorisation de la rente pour une retraite après 65 ans

  3. L'augmentation de l'âge maximal de participation au RREGOP de 69 à 71 ans (le gouvernement démontre une certaine ouverture)

- Nous proposons également des mesures structurantes pour stabiliser le taux de cotisation dans le contexte de la maturité croissante du RREGOP

Des mesures de rétention volontaire (suite)

- De son côté, le gouvernement propose un programme comprenant deux (2) mesures temporaires (5 ans) pour les personnes qui continueraient à travailler à temps complet au-delà de l'atteinte de leur date de retraite sans réduction au RREGOP

1. Une bonification de la rente de 2 % par année supplémentaire travaillée

Années supplémentaires travaillées	2 % par année supplémentaire	Augmentation de la rente pour une rente annuelle de 20 000 $	Augmentation de la rente pour une rente annuelle de 35 000 $	Augmentation de la rente pour une rente annuelle de 50 000 $
1	2 %	400 $	700 $	1 000 $
2	4 %	800 $	1 400 $	2 000 $

2. Une cotisation au RREGOP réduite de 50 %, représentant une économie annuelle de 889 $ pour un salaire de 40 000 $ et de 2 974 $ pour un salaire de 80 000 $

Nous sommes disposés à discuter d'incitatifs volontaires. Par contre, le gouvernement lie toute mesure de rétention volontaire éventuelle du personnel expérimenté à ses attaques injustifiées. Pour lui, c'est un tout. Cela empêche toute négociation actuellement

4. Les droits parentaux

Un gouvernement qui estime que l’amélioration du régime des droits parentaux mettrait en péril les services à la population

Le régime de droits parentaux

- Le gouvernement considère que le régime est mature, qu'il répond aux besoins des personnes salariées et que son amélioration nuirait aux services à la population
- À l'exception de notre revendication visant à permettre plus de souplesse aux parents qui souhaitent bénéficier de l'ensemble des prestations supplémentaires du RQAP lorsqu'ils se partagent un nombre minimal de semaines de prestations parentales, le gouvernement ne démontre aucune ouverture à nos autres revendications, notamment :
  - L'augmentation du nombre de semaines du congé de paternité et d'adoption
  - L'élargissement des motifs de congés spéciaux à l'occasion de la grossesse et l'augmentation de la banque avec solde
  - La suspension du congé de maternité lors de mises à pied cycliques ou de vacances
- La partie patronale demande de revoir la formule de calcul de l'indemnité de congé de maternité alors que nous nous sommes entendus en 2019 sur le fait que celle-ci était adéquate

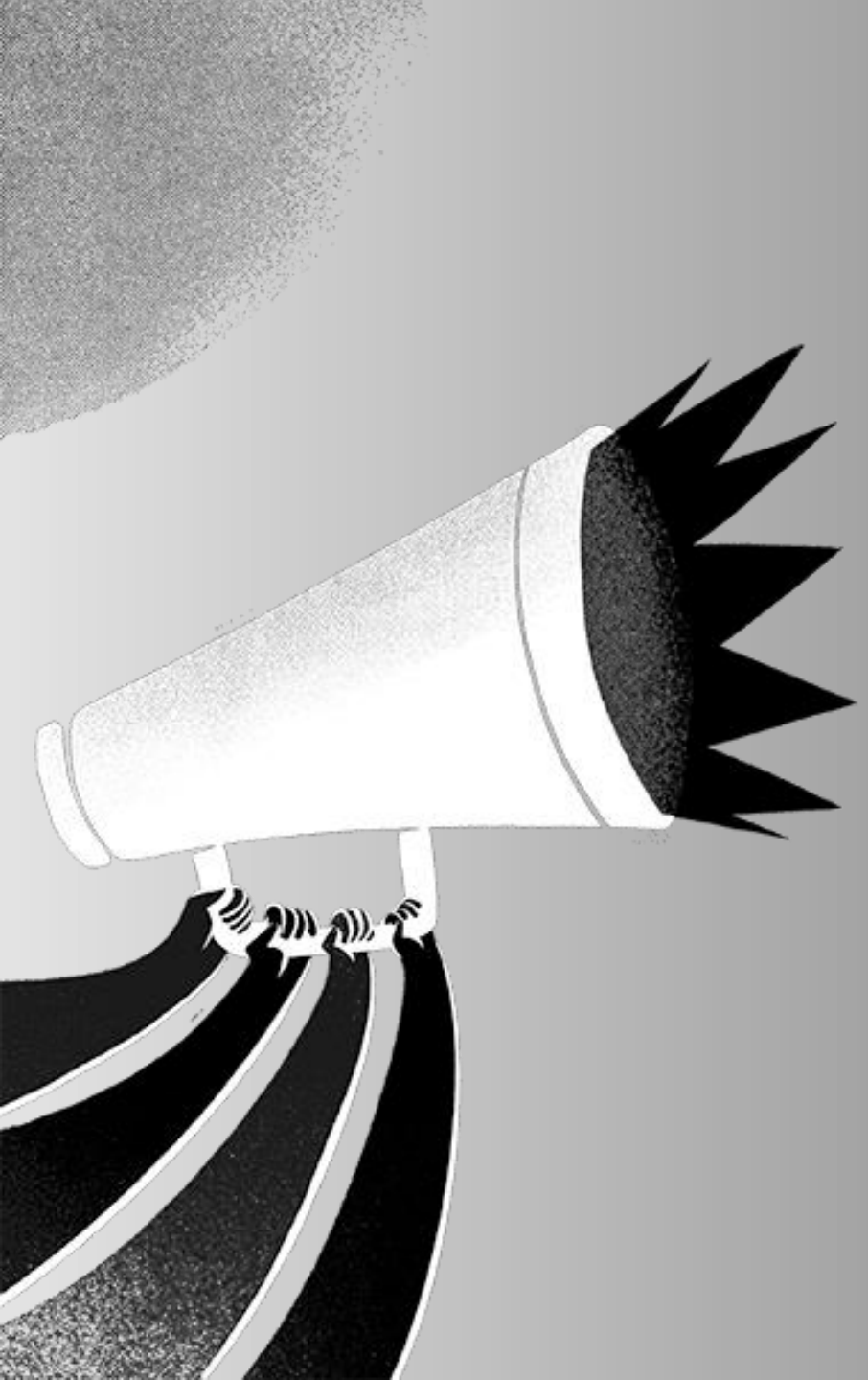

5. Nos revendications ignorées

Un gouvernement qui n’en a que pour ses seules priorités

Nos revendications ignorées

- **Les ouvriers spécialisés :** malgré plusieurs constats communs entre les parties, le gouvernement refuse de discuter de ce sujet, ne commente pas nos demandes et menace toujours de mettre fin à la prime le 30 septembre 2023
- **Les assurances collectives :** alors que le coût des primes liées aux régimes collectifs d'assurance maladie est en hausse importante chaque année, le gouvernement refuse de bonifier la contribution de l'employeur, d'accorder celle-ci aux catégories de personnel qui n'en bénéficient pas et d'octroyer la pleine contribution au grand nombre de travailleuses et de travailleurs à temps partiel - qui n'ont droit à seulement 50 % de celle-ci - comme nous le revendiquons
- **Les lanceurs d'alertes :** tandis que différents ministres ont affirmé vouloir mettre fin à l'omerta dans les milieux de travail, le gouvernement affirme maintenant que la loi offre tout l'encadrement nécessaire pour protéger celles et ceux qui veulent dénoncer des actes répréhensibles

Nos revendications ignorées

- **Les titres d’emploi mixtes non rangés :** le gouvernement ne souhaite pas convenir du rangement dans la structure salariale pour les trois seules catégories d'emplois mixtes (conseillers aux établissements, spécialistes en procédés administratifs et conseillers pédagogiques du réseau scolaire) pour lesquelles aucune entente n'est intervenue à cet effet. Le statu quo lui convient
- **Recommandations syndicales issues du Comité de travail relatif aux enseignantes et aux enseignants de la formation continue des collèges :** rien n'est proposé par le gouvernement pour y donner suite
- **Comité de travail concernant l'évaluation de l'état de la main-d'œuvre psychologue dans les collèges :** en ce qui concerne notre revendication d’assurer aux psychologues du réseau collégial des conditions de rémunération équivalentes à celles des autres réseaux publics, le gouvernement nous renvoie à sa priorité gouvernementale sur l’équipe santé mentale, qui propose notamment d’augmenter la semaine de travail

PÉRIODE DE QUESTIONS

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ)

On est là!

NÉGO 2023

Principales demandes patronales

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

On est là! NÉGO 2023

Principales demandes patronales

- Limiter les mouvements de personnel de plusieurs façons, par exemple:

  -prioriser le choix d'un poste vacant (réduire au minimum la supplantation)

  -réviser les motifs de non-abolition

  -retirer les périodes d'affichage prédéterminées (juillet, novembre, février)

- Revoir les dispositions relatives aux heures et à la semaine de travail

  -créer des postes jusqu'à 40 heures

  -revoir les modalités entourant l'ajustement ou la modification d'horaire

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

On est là! NÉGO 2023

Principales demandes patronales

- Revoir les dispositions concernant la période d'essai

  - en augmentant la durée 90 jours au lieu de 60 ou 120 jours au lieu de 90

- Mettre en place des moyens susceptibles d'améliorer la présence au travail

  -prévenir et diminuer le nombre d'absences pour divers motifs ainsi que leur durée

  -modifier le délai de carence et déjudiciariser les litiges en matière d'invalidité

  -prévenir et diminuer le nombre d'absences pour divers motifs ainsi que leur durée

  -favoriser le retour et le maintien au travail à la suite d'une invalidité

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

On est là! NÉGO 2023

Principales demandes patronales

- Modifier les statuts d'emploi, les protections et les droits liés à la permanence

  -protection dégressive des heures et du salaire

  -augmentation de la limite du 50 km

  -nouvelles tranches d'heures donnant droit à la permanence

- Prévoir la possibilité de refuser un congé pour affaires personnelles si le motif est jugé non valable par l'employeur

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

On est là!
NÉGO 2023

Principales demandes patronales

- Augmenter le préavis à 10 jours pour les demandes de libérations syndicales occasionnelles;
- Permettre à l'employeur d'avoir le droit de refus pour les demandes de libérations syndicales occasionnelles, afin de maintenir l'offre et la qualité des services.
- En résumé: limiter au maximum toutes améliorations possibles à notre vie de travailleuses et travailleurs: accès aux postes, à la promotion, congés etc.

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

PÉRIODE DE QUESTIONS

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

On est là!

NÉGO 2023

Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ)

CSQ

Centrale des syndicats du Québec

On est là!

NÉGO 2023

La grève comme ultime moyen de pression : histoire et enjeux

CSQ

Centrale des syndicats du Québec

On est là!
NÉGO 2023

Quelques exemples des grands gains syndicaux de la Centrale

Souvent en Front commun, et souvent par la grève, la CSQ est parvenue à arracher des gains qu'on considère maintenant comme des acquis dans nos conventions.

Pourtant, si la pandémie nous a appris une chose, c'est que **rien n'est acquis**.

1967

- Parité salariale hommes et femmes

Front commun de 1971-1972

21 mois de négociation, 11 jours de grève, loi spéciale, emprisonnement des chefs syndicaux :

- Création du RREGOP

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

Quelques exemples des grands gains syndicaux de la Centrale (suite)

Front commun de 1976

17 mois de négociation, 9 jours de grève en rotation :

- L'assurance salaire de 2 ans en cas d'invalidité
- Des hausses salariales de 42,7 % sur 4 ans
- 4 semaines de vacances pour toutes les catégories de personnel
- Le congé de maternité sans solde de 17 semaines

Quelques exemples des grands gains syndicaux de la Centrale (suite)

Front commun de 1979

15 mois de négociation, 11 jours de grève illégale :

- Congé de maternité payé de 20 semaines
- Congé de paternité payé de 5 jours
- Congé d'adoption payé de 10 semaines
- Congé sans traitement de 2 ans après l'accouchement
- Hausse salariale de 42,9 % sur 4 ans

Quelques exemples des grands gains syndicaux de la Centrale (suite)

1988-1989

8 mois de négociation, 5 jours de grève :

- Hausses salariales de 14,13 % sur trois ans

On est là!
NÉGO 2023

Combien de jours de grève pour 1 % d'augmentation?

Prenons un exemple concret :

Impact* d'un gain de 1 % supplémentaire* pour une agente de bureau CL 1 (35 heures semaine) et coût de la grève

	Offre gouvernementale			Offre bonifiée de 1 %			
	Augmentation	**Forfaitaire**	**Salaire annuel**	**Augmentation**	**Forfaitaire**	**Salaire annuel**	**Gain**
2022			45 658 $			45 658 $	
2023	3,0 %	1 000 $	48 027 $	3,0 %	1 000 $	48 027 $	- $
2024	1,5 %		47 733 $	1,5 %		47 733 $	- $
2025	1,5 %		48 449 $	**2,5 %**		48 926 $	477 $
2026	1,5 %		49 175 $	1,5 %		49 660 $	484 $
2027	1,5 %		49 913 $	1,5 %		50 405 $	492 $
Total	9,0 %			10 %			**1 454 $**

Coût d'un jour de grève	
Salaire annuel	45 658 $
Nombre de jours rémunérés	260,9
Coût de la journée	175 $
Nombre de jours de grève pour 1 %	**8,3**

*sur la durée de la convention uniquement.

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

On est là! NÉGO 2023

Combien de jours de grève pour 1 % d'augmentation? (suite)

Impact* d'un gain de 1 % supplémentaire* pour une préposée aux élèves handicapés (3 jours/semaine) et coût de la grève

Exemple où l'ensemble des jours de grève tombent sur des journées à son horaire.

	Offre gouvernementale			Offre bonifiée de 1 %			
	Augmentation	**Forfaitaire**	**Salaire annuel**	**Augmentation**	**Forfaitaire**	**Salaire annuel**	**Gain**
2022			19 614 $			19 614 $	
2023	3,0 %	600 $	20 802 $	3,0 %	600 $	20 802 $	
2024	1,5 %		20 505 $	1,5 %		20 505 $	
2025	1,5 %		20 813 $	**2,5 %**		**21 018 $**	205 $
2026	1,5 %		21 125 $	1,5 %		**21 333 $**	208 $
2027	1,5 %		21 442 $	1,5 %		**21 653 $**	211 $
Total	9,0 %			10 %			**624 $**

Coût d'un jour de grève	
Salaire annuel	19 614 $
Nombre de jours rémunérés	120
Coût de la journée	163 $
Nombre de jours de grève pour 1 %	**3,8**

*sur la durée de la convention uniquement.

CSQ Centrale des syndicats du Québec

7. La grève

L’ultime moyen de pression

L’intensification des moyens de pression

- En mai 2023, à la suite d’une analyse de l’état de la négociation, le Front commun prenait la décision d’intensifier les moyens de pression et de planifier le recours stratégique à la grève au moment jugé opportun en fonction de l’évolution de la négociation
- La multiplication et l’intensification des moyens de pression depuis lors, notamment dans les milieux de travail, mettent de la pression sur le gouvernement
- La mobilisation continue à s’intensifier
- Malheureusement, comme l’indique le rapport de négociation, cette intensification n’a pas encore suffi à ébranler le gouvernement qui se sent tout-puissant
- La menace d’une grève des travailleuses et des travailleurs réunis en Front commun est de nature à inquiéter réellement le gouvernement et à faire progresser la négociation

C'est quoi, la grève ?

- C'est le moyen de pression ultime qui, tout au long de l’histoire du mouvement syndical, a permis de lutter contre l’arbitraire patronal et de défendre les droits des travailleuses et des travailleurs
- C’est l’un des outils qui préserve la justice sociale et la démocratie
- C’est la démonstration ultime du caractère essentiel de la contribution des travailleuses et des travailleurs
- C'est souvent la seule manière de gagner nos luttes, d'améliorer nos conditions de travail et d’avoir de meilleurs salaires

Pourquoi faire la grève ?

- Dans l’histoire des négociations du secteur public, plusieurs gains importants ont été réalisés à la suite de l'exercice de la grève :
  - Notre régime de retraite à prestation déterminée (RREGOP)
  - Nos semaines de vacances payées
  - Les congés de maternité et parentaux payés
- Il y a 50 ans, la très forte mobilisation et l’exercice de la grève en Front commun ont permis de gagner notamment :
  - Une clause de protection du pouvoir d’achat
  - Des augmentations de salaire allant jusqu’à 42,9 %

Pourquoi faire la grève ?

- Des mandats de grève permettent d'intensifier la pression sur le gouvernement afin qu'il nous prenne au sérieux et qu'il revoit son cadre financier pour la négociation
- Parce que la mobilisation des 420 000 travailleuses et travailleurs membres du Front commun représente une force majeure capable de perturber l'ensemble des réseaux

NOUS D'UNE SEULE VOIX, avons la force :

— De contrer les reculs proposés par le gouvernement dans nos conditions de travail, notamment à notre régime de retraite

— D'obtenir des augmentations de salaire qui tiennent compte de l'inflation et qui permettent un enrichissement réel

— D'obtenir des améliorations de nos conditions de travail et de pratique et ainsi accroitre notre capacité à offrir les meilleurs services publics possibles

Recommandations du Front commun sur la grève

DÉPLOIEMENT DE LA PROPOSITION

- 3 séquences:

  -bloc de grève courte durée

  -bloc de quelques jours consécutifs

  -bloc grève générale illimitée

Mandat

Je mandate le Syndicat du personnel de soutien scolaire de la Beauce-Etchemin (CSQ) pour déclencher, au moment jugé opportun, une grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée (GGI).

Que le déclenchement de la GGI soit précédé de séquences de grève, et ce, en tenant compte de la conjoncture de négociation.

Ralliement

Je mandate le Syndicat du personnel de soutien scolaire de la Beauce-Etchemin (CSQ) pour se rallier au mandat de grève obtenu par la majorité des affiliés de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

GRÈVE

- PÉRIODE DE QUESTIONS

NOUS D'UNE SEULE VOIX

FRONT COMMUN

CSN

CSQ Centrale des syndicats du Québec

FTQ

APTS